



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 04 mai 2018

Ordre du jour :

1. 7263 Projet de loi approuvant la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la 18e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7194 Projet de loi portant mise en oeuvre du règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012, et portant modification :
1. de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ;
2. de la loi modifiée du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ; et
3. de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances
- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7165 Projet de loi relative aux dépositaires centraux de titres et portant mise en oeuvre du règlement (UE) n° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres, et modifiant les directives 98/26/CE et 2014/65/UE ainsi que le règlement (UE) n° 236/2012
- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, Mme Octavie Modert remplaçant M. Claude Wiseler, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth

Mme Isabelle Goubin, Ministère des Finances, Directeur du Trésor
M. Vincent Thurmes, Mme Maureen Wiwinius, du Ministère des Finances

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Roy Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

1. 7263 Projet de loi approuvant la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la 18e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission choisit le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

2. 7194 Projet de loi portant mise en oeuvre du règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012, et portant modification :
1. de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ;
2. de la loi modifiée du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ; et
3. de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission choisit le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

3. 7165 Projet de loi relative aux dépositaires centraux de titres et portant mise en oeuvre du règlement (UE) n° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres, et modifiant les directives 98/26/CE et 2014/65/UE ainsi que le règlement (UE) n° 236/2012

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission choisit le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

4. Divers

Un amendement supplémentaire qu'il serait souhaitable d'apporter au projet de loi n°7157 MIFID II est présenté.

Le texte de l'amendement, distribué aux membres de la Commission, prévoit la modification suivante :

A l'article 91 du projet de loi, il est ajouté un nouveau paragraphe 4 à l'article 32-1 libellé comme suit:

« (4) Aux fins du présent article, les entités *ad hoc* (*special purpose vehicles*) détenues par des clients professionnels sont assimilées à des clients professionnels au sens de l'annexe III, section A. ».

Le présent amendement vise à préciser que des entités qui ont été créées pour une finalité précise et spécifique et dont les actionnaires majoritaires sont de toute façon des clients professionnels, sont considérées comme des clients professionnels au sens de l'annexe III, section A de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier pour les besoins du présent article et tombent donc dans le champ d'application du premier paragraphe de l'article 32-1 de cette loi.

La représentante du ministère des Finances souligne qu'il est essentiel que le projet de loi soit voté au cours de la semaine du 15 mai 2018 étant donné que le Luxembourg a été mis en demeure par la Commission européenne pour son retard de transposition.

Après un bref échange de vues, la Commission décide de soumettre le présent amendement au Conseil d'Etat tout en le priant de le considérer en même temps que les amendements soumis le 30 mars 2018, au cours de sa séance du 8 mai 2018 afin que le projet de loi puisse être soumis au vote de la Chambre des Députés au cours de la semaine du 15 mai 2018. Au cas où cela n'était pas possible, elle prie le Conseil d'Etat de procéder, comme annoncé, à la publication de l'avis complémentaire portant sur les amendements du 30 mars 2018 et d'ignorer le présent amendement.

D'autre part, il est proposé de retirer à ce stade l'amendement parlementaire 24, point 1° (portant sur l'article 91 du projet de loi) que la Commission des Finances et du Budget avait fait parvenir au Conseil d'Etat le 30 mars 2018 et qui avait pour but de préciser la nature du régime prévu initialement à l'article 32-1, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, du projet de loi pour les entreprises de pays tiers à l'égard de contreparties éligibles et clients professionnels étant donné qu'il semble judicieux de mener une réflexion plus large à ce sujet. A noter que le Conseil d'Etat n'avait pas émis d'opposition formelle à l'égard du texte initial de ce point.

La Commission des Finances et du Budget procède à la suppression proposée.

Luxembourg, le 7 mai 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
Eugène Berger